

# Mineure en musiques numériques

FACULTÉ DE MUSIQUE

## Sommaire et particularités

**NUMÉRO** 1-615-4-1


**CYCLE** 1<sup>er</sup> cycle


**TITRE OFFICIEL** Mineure en musiques numériques

**TYPE** Certificat

**CRÉDITS** 30 crédits

**DURÉE** 1 an

 Admission à l'automne et à l'hiver

 Capacité d'accueil limitée

 Temps plein

 Temps partiel

 Offert au campus de Montréal

## Personnes-ressources

### INFORMATION SUR LE PROGRAMME

Nicolas Bernier, responsable du programme  
nicolas.bernier@umontreal.ca

### INFORMATION SUR L'ADMISSION

514 343-6061 Admission - 1er cycle musique 514 343-7346  
admission-1cyc@musique.umontreal.ca

## Présentation

**Dans un monde de plus en plus informatisé et « numérisé », la création musicale prend de nouvelles formes et fait appel à des compétences tant artistiques que technologiques et scientifiques.**

Les musiciens numériques d'aujourd'hui captent, analysent et transforment les sons, créent de nouveaux instruments, et intègrent la création sonore à l'écran (cinéma, télévision, Web, jeu vidéo), à la scène (théâtre, danse) ou encore dans le cadre d'installations multimédias.

La formation en musiques numériques s'adresse non seulement aux musiciens, mais aussi aux étudiants d'autres disciplines qui peuvent y approfondir leurs connaissances des technologies musicales et développer de nouveaux outils audionumériques pour la création musicale et sonore.

Au menu :

- ateliers de création audionumérique,
- création sonore pour les jeux vidéo,
- vidéomusique,
- musique algorithmique et effets sonores,
- synthèse et traitement des sons,
- prise de son créative,
- techniques d'enregistrement en studio,
- acoustique,
- organologie,
- psychoacoustique musicale,
- etc.

## Objectifs

Ce programme s'adresse essentiellement aux non musiciens qui étudient dans le domaine des arts, de la sociologie et des autres sciences humaines; aux étudiants ayant déjà une formation en musique qui, par cette mineure, désirent poursuivre leur formation musicale à l'université tout en poursuivant une formation dans un autre domaine - en particulier les étudiants faisant un double DEC peuvent être intéressés par cette possibilité -; aux étudiants étrangers provenant d'une unité où la musicologie est insérée dans un cursus en art, lettres et sciences humaines.

## Forces

- La possibilité d'associer les programmes de mineure et de majeure en musiques numériques à d'autres programmes courts offerts à l'Université de Montréal (études du jeu vidéo, études cinématographiques, informatique, sciences cognitives, etc.) pour aboutir à un diplôme de baccalauréat par association de programmes. Ces programmes peuvent aussi servir de passerelle vers un baccalauréat en musique.
- Une formation multidisciplinaire, à la croisée des sciences et des arts, par laquelle la Faculté de musique veut permettre à ses étudiants de devenir des créateurs originaux qui possèdent une grande maîtrise de leurs outils.

## Perspectives d'avenir

Résolument tournés vers l'avenir, les programmes en musiques numériques peuvent ouvrir des perspectives d'emploi dans le domaine de la création destinée au cinéma, au théâtre, à la danse, aux publicités, aux jeux vidéo, au Web et à plusieurs autres secteurs de l'univers audiovisuel.

À la fin de ce programme, l'étudiant peut travailler dans le domaine de la création sonore et musicale : conception sonore, effets audionumériques, musiques d'applications audiovisuelles. Il peut également œuvrer dans le développement d'outils pour l'industrie de la musique. Enfin, dans la mesure où la mineure constitue une composante d'un baccalauréat, il lui est possible de poursuivre des études supérieures en informatique et acoustique musicales et en musicologie (étude et analyse des processus de création des musiques électroacoustiques et numériques, par exemple).

La poursuite de cette formation sera possible dans le cadre du nouveau baccalauréat en musiques numériques (révision du bac en composition électroacoustique). L'étudiant devra alors effectuer une demande de changement de programme.

## Exemples de professions possibles

On retrouve des diplômés de cette discipline au sein des professions suivantes. Il est toutefois important de noter que la plupart des professions requièrent minimalement un baccalauréat et souvent un niveau supérieur d'études universitaires. Informez-vous!

- **AUTEURIE(-)COMPOSITEUR(-TRICE)-INTERPRÈTE**
- **ASSEMBLEUR(-EUSE)-INTÉGRATEUR(-TRICE) EN MULTIMÉDIA**
- **CHARGÉ(E) DE PROJET MULTIMÉDIA**
- **PRODUCTEUR(-TRICE) DE DISQUES**

## Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit

- être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC.
- présenter un portfolio (voir la rubrique Remarques)

Le candidat qui présente une combinaison de scolarité et d'expérience pertinente jugée équivalente aux exigences susmentionnées peut être admissible.

## Exigence de français à l'admission

Pour être admissible, tout candidat doit attester d'une connaissance de la langue française atteignant le degré que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, il doit

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de langue et littérature française du ministère de l'Éducation du Québec
- soit avoir obtenu au minimum 605/990 au TFI ou B2 en compréhension orale et en compréhension écrite au TEF, TCF, DELF ou DALF (voir la liste détaillée des tests et diplômes acceptés) au cours des 24 mois précédant le début du trimestre d'études visé

par la demande d'admission.

## Remarques

- L'étudiant doit posséder un ordinateur portable pour suivre ce programme.
- Le portfolio doit être constitué :
  - d'un curriculum vitae mettant en valeur la formation et/ou l'expérience acquises dans le domaine des musiques numériques;
  - d'une lettre de présentation de deux pages;
  - des relevés de notes du candidat.

Dans la lettre de présentation qui doit comporter un maximum de deux pages et être rédigée en français, le candidat expose son parcours antérieur (formation et expérience acquises dans le domaine des musiques numériques), décrit ses projets de formation et précise ses objectifs professionnels. Le candidat peut également y préciser si le programme sera suivi concurremment ou successivement avec une autre mineure ou majeure dans une autre discipline en vue de l'obtention d'un baccalauréat par cumul. Cette lettre est obligatoire pour l'étude du dossier d'admission. Elle vise à s'assurer de la conformité des motivations du candidat avec les objectifs du programme et constitue un critère de sélection.

- Pour compléter sa demande d'admission, le jour même de la transmission de la demande en ligne sur le site de l'Université de Montréal, le candidat doit déposer les documents additionnels mentionnés ci-haut dans la boîte de dépôt prévue à cet effet.
- En cours d'études et à certaines conditions, l'étudiant inscrit à ce programme pourra soumettre une demande de changement de programme.

## Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Portfolio
- Curriculum vitae
- Lettre de présentation
- Relevés de notes

## Dates limites de dépôt des demandes d'admission

Assurez-vous de respecter ces périodes d'admission par trimestre avant le dépôt d'une demande.

### Automne

- **Automne 2022:** Du 15 août 2021 au 1<sup>er</sup> mai 2022
- **Automne 2023** (à compter du 15 août 2022)
  - Candidats avec uniquement des études collégiales au Québec : **1<sup>er</sup> mars 2023** ?
  - Candidats inscrits (ou ayant été inscrits) dans une université : **1<sup>er</sup> février 2023** ?
  - Candidats avec des études hors Québec : **1<sup>er</sup> février 2023** ?

### Hiver

- **Hiver 2023:** Du 15 août 2022 au 1<sup>er</sup> novembre 2022

## Structure du programme (1-615-4-1)

Version 02 (A13)

La mineure comporte 30 crédits.

Légende: CR. : crédit, H. : horaire, J : jour, S : soir

### SEGMENT 70

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires et 21 crédits à option.

### Bloc 70A

Obligatoire - 9 crédits.

| COURS    | TITRE                                    | CR.H. |
|----------|------------------------------------------|-------|
| MUS 1300 | Acoustique musicale                      | 3.0J  |
| MUS 1321 | Analyse, synthèse et traitement des sons | 3.0J  |
| MUS 3323 | Musique de création et technologies      | 3.0J  |

**Bloc 70B Électroacoustique**

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

Les cours MUS 2327 et MUS 2328 sont équivalents au cours MUS 2326.

| COURS     | TITRE                                              | CR.H.  | COURS     | TITRE                                           | CR.H.  |
|-----------|----------------------------------------------------|--------|-----------|-------------------------------------------------|--------|
| CIN 2000  | Pratique et esthétique du son                      | 3.0J   | MUS 1331  | Techniques d'enregistrement en studio et mixage | 3.0J S |
| MTE 1503  | Atelier de composition électroacoustique           | 3.0J   | MUS 2325  | Prise de son créative                           | 3.0J   |
| MTE 1504  | Atelier de composition électroacoustique           | 3.0J   | MUS 2327  | Création sonore jeux vidéo 1                    | 3.0S   |
| MTE 3300  | Analyse de la musique électroacoustique            | 3.0    | MUS 2328  | Création sonore jeux vidéo 2                    | 3.0S   |
| MUL 3208X | Histoire de la musique électro                     | 3.0J S | MUS 3321  | Psychoacoustique musicale                       | 3.0J   |
| MUS 1217  | Typologie et morphologie sonores                   | 3.0J   | MUS 3322X | Acoustique des instruments de musique           | 3.0J   |
| MUS 1330  | Techniques d'enregistrement stéréo et sonorisation | 3.0J   |           |                                                 |        |

**Bloc 70C Informatique musicale et médiatique**

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

| COURS    | TITRE                                    | CR.H.  | COURS     | TITRE                                      | CR.H. |
|----------|------------------------------------------|--------|-----------|--------------------------------------------|-------|
| CIN 1105 | Cinéma d'animation et images composites  | 3.0J   | MUS 1127  | Création de maquettes audio/MIDI           | 3.0S  |
| CIN 2113 | Cinéma et technologies numériques        | 3.0S   | MUS 3314X | Atelier de musique visuelle 1              | 3.0J  |
| IFT 1135 | Introduction aux applications mobiles    | 3.0J S | MUS 3315X | Atelier de musique visuelle 2              | 3.0J  |
| IFT 1144 | Introduction à la programmation internet | 3.0J S | MUS 3324X | Traitement sonore en temps réel 1          | 3.0J  |
| IFT 1155 | Programmation mobile à plateforme libre  | 3.0S   | MUS 3326X | Création musicale en langage textuel       | 3.0J  |
| IFT 1810 | Introduction à la programmation          | 3.0J S | MUS 3328X | Lutherie numérique et systèmes interactifs | 3.0J  |
| IFT 1941 | Traitement et montage vidéo              | 3.0J S | MUS 3329X | Projet en informatique musicale            | 3.0J  |

**Bloc 70D Culture musicale et artistique**

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

\*\*NOTE : Pour l'inscription aux cours suivants : MUS1001-1002, MUS1100I-J, MTE1100-1120, MUS1315, vous devez avoir reçu la prescription suite aux tests de classement suivant votre admission.\*\*

| COURS    | TITRE                                       | CR.H.  | COURS     | TITRE                                             | CR.H. |
|----------|---------------------------------------------|--------|-----------|---------------------------------------------------|-------|
| CIN 1101 | Mouvements de l'histoire du cinéma          | 3.0J S | MUL 2115  | Histoire et analyse du jazz - Origines            | 3.0   |
| CIN 1102 | Langage et matières de l'expression         | 3.0S   | MUL 2116  | Histoire et analyse du jazz - 1930 à 1945         | 3.0J  |
| CIN 1103 | Courants du cinéma contemporain             | 3.0J   | MUL 2117  | Histoire et analyse du jazz - 1940 à 1959         | 3.0J  |
| CIN 2101 | Théories du cinéma                          | 3.0J   | MUL 2118  | Histoire et analyse du jazz de 1960 à aujourd'hui | 3.0J  |
| CIN 2103 | Analyse filmique                            | 3.0J   | MUL 2119  | Histoire de la musique de film                    | 3.0J  |
| CIN 2108 | Cinéma expérimental et art vidéo            | 3.0J   | MUL 3240X | Musicologie cognitive                             | 3.0   |
| CIN 2110 | Le cinéma et les autres arts                | 3.0S   | MUL 3314  | Introduction à l'ethnomusicologie                 | 3.0J  |
| DRT 3812 | Le droit d'auteur en musique                | 3.0J   | MUL 3320X | Enjeux contemporains des musiques du monde        | 3.0   |
| HAR 1200 | Introduction à l'art moderne                | 3.0J   | MUL 3331  | Théories et contextes de la musique ancienne      | 3.0   |
| HAR 2195 | Art, culture et identité au Québec          | 3.0J   | MUL 3333X | Courants historiques en musique, art et société   | 3.0J  |
| HAR 2875 | Images et rôles sociaux de l'artiste        | 3.0    | MUL 3334  | Introduction à la sociomusicologie                | 3.0J  |
| HAR 3900 | Art et théorie                              | 3.0J   | MUL 3344  | Sociomusicologie contemporaine                    | 3.0J  |
| MTE 1100 | Introduction à l'écriture et l'analyse 1    | 3.0J   | MUS 1001  | Formation auditive en musique 1                   | 3.0J  |
| MTE 1120 | Introduction à l'écriture et l'analyse 2    | 3.0J   | MUS 1002  | Formation auditive en musique 2                   | 3.0J  |
| MUL 1101 | Histoire générale de la musique 1           | 3.0    | MUS 1100I | Apprentissage auditif tonal 1                     | 3.0J  |
| MUL 1102 | Histoire générale de la musique 2           | 3.0J   | MUS 1100J | Apprentissage auditif tonal 2                     | 3.0J  |
| MUL 1121 | Histoire de la musique populaire anglophone | 3.0    | MUS 1315  | Initiation à la théorie musicale                  | 3.0J  |
| MUL 1132 | Méthodologie en musique                     | 3.0J   | MUS 2134  | Le métier du musicien                             | 3.0J  |
| MUL 1134 | Introduction à la musicologie               | 3.0J   | MUS 2135  | Musique, institutions et politiques culturelles   | 3.0J  |
| MUL 1246 | Appréciation musicale des musiques du monde | 3.0J   | SOL 1017  | Théories contemporaines                           | 3.0J  |
| MUL 2109 | Analyse des musiques de film                | 3.0J   | SOL 3410  | Technosciences, culture et société                | 3.0   |

**Bloc 70E Musique d'ensemble**

Option - Maximum 4 crédits.

| COURS    | TITRE             | CR.H.  | COURS    | TITRE                              | CR.H. |
|----------|-------------------|--------|----------|------------------------------------|-------|
| MUE 1281 | Chorale           | 1.0J S | MUE 1472 | Ensemble Big Band                  | 2.0J  |
| MUE 1282 | Chorale           | 1.0J S | MUE 1491 | Atelier d'improvisation            | 1.0J  |
| MUE 1283 | Chorale           | 1.0J S | MUE 1492 | Atelier d'improvisation            | 1.0J  |
| MUE 1284 | Chorale           | 1.0J S | MUE 1493 | Atelier d'improvisation            | 1.0J  |
| MUE 1341 | Gamelan           | 1.0S   | MUE 1494 | Atelier d'improvisation            | 1.0J  |
| MUE 1342 | Gamelan           | 1.0S   | MUE 1531 | Ensemble de musique traditionnelle | 1.0   |
| MUE 1343 | Gamelan           | 1.0S   | MUE 1532 | Ensemble de musique traditionnelle | 1.0   |
| MUE 1344 | Gamelan           | 1.0S   | MUE 1601 | Ensemble électroacoustique         | 1.0J  |
| MUE 1361 | Chorale jazz      | 1.0    | MUE 1602 | Ensemble électroacoustique         | 1.0J  |
| MUE 1362 | Chorale jazz      | 1.0    | MUE 1603 | Ensemble électroacoustique         | 1.0J  |
| MUE 1363 | Chorale jazz      | 1.0    | MUE 1604 | Ensemble électroacoustique         | 1.0J  |
| MUE 1364 | Chorale jazz      | 1.0    | MUE 1611 | Orchestre de chambre jazz          | 2.0J  |
| MUE 1441 | Orchestre         | 2.0J   | MUE 1612 | Orchestre de chambre jazz          | 2.0J  |
| MUE 1442 | Orchestre         | 2.0J   | MUE 2351 | Atelier - arts performatifs 1      | 1.0   |
| MUE 1471 | Ensemble Big Band | 2.0J   | MUE 2352 | Atelier - arts performatifs 2      | 2.0   |

## Programmes d'études à explorer

D'autres candidats intéressés par ce programme ont aussi déposé une demande d'admission dans les programmes suivants :

| PROGRAMMES D'ÉTUDES         | TYPE         | CRÉDITS    | NUMÉRO    | PÉRIODE   |
|-----------------------------|--------------|------------|-----------|-----------|
| Musique - Composition mixte | Baccalauréat | 90 crédits | 1-610-1-4 | Jour      |
| Musiques numériques         | Majeure      | 60 crédits | 1-615-2-1 | Jour Soir |
| Musiques numériques         | Baccalauréat | 90 crédits | 1-615-1-2 | Jour      |
| Études cinématographiques   | Mineure      | 30 crédits | 1-171-4-0 | Jour      |

### Règlement des études de 1<sup>er</sup> cycle

Consulter les règlements des études de 1<sup>er</sup> cycle : <http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/>

## Règlement propre à ce programme d'études

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

### **Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

### **Art. 6.4 Prescriptions d'inscription**

Pour suivre les cours demandant des préalables musicaux, les étudiants doivent être titulaires d'un DEC en musique ou avoir réussi le test d'admission en théorie musicale. Une audition est requise pour la participation aux cours du bloc Musique d'ensemble.

### **Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

L'étudiant qui, au Test de français international\* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

\* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

### **Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres; la scolarité maximale, de quatre années.

### **Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

### **Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

### **Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

### **Art. 18 Octroi de grades et attestations**

La réussite du programme donne droit au certificat en musiques numériques. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.